

**MODELE DE FORMULAIRE COMMUN DE DECLARATION DES
DEPENSES ELECTORALES CONSENTIES PAR LES CANDIDATS QUI
SE PRESENTENT A L'ELECTION DES CONSEILS COMMUNAUX
ET/OU PROVINCIAUX ET A L'ELECTION DIRECTE DES CONSEILS
DE L'AIDE SOCIALE DU 14 OCTOBRE 2012**

Vu le protocole d'accord du 27 juin 2012 entre les Chambres législatives fédérales et les parlements des Régions concernant l'application des réglementations en matière de contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de district ainsi que pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale du 14 octobre 2012.

Ce protocole d'accord stipule que :

1° Un parti politique qui participe aux élections locales dans plus d'une Région ne peut cumuler les montants maximums applicables conformément aux réglementations respectives de chaque Région. Cela veut dire que les partis politiques flamands qui présentent moins de cinquante listes sous un sigle commun protégé en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale sont autorisés à dépenser le montant prévu par le décret électoral local et provincial du 8 juillet 2011 susvisé de la Région flamande, sans toutefois pouvoir dépenser en Région de Bruxelles-Capitale davantage que le montant de dépenses autorisé par la loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux, communaux et de district, et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale.

2° Un candidat qui participe simultanément à l'élection directe du conseil de CPAS et aux élections provinciales et/ou communales ne peut cumuler les montants maximums applicables conformément aux réglementations respectives.

Le présent formulaire commun est exclusivement destinée aux candidats qui se présentent à l'élection directe du conseil de CPAS dans les 6 communes de la périphérie, à Fourons ou à Comines-Warneton, ainsi qu' à l'élection des conseils provinciaux et/ou communaux.

* *
* * *

Modèle de **déclaration** des dépenses électorales consenties par un(e) **candidat(e)** lors de l'élection pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale, ainsi que pour les élections des conseils provinciaux et communaux (*le présent modèle doit être utilisé pour les candidats. Le témoin principal de la liste sur laquelle les candidats se présentent ou la personne mandatée à cet effet par la liste, rassemble les déclarations de dépenses électorales de chaque candidat et de la liste et les dépose, au greffe du tribunal de première instance compétent, dans les trente jours qui suivent la date des élections*).

Nom et prénoms du (de la) candidat(e) :

.....

Date de l'élection:

Je me suis porté candidat tant pour élection directe du conseil de CPAS dans la commune de que pour l'élection du conseil communal dans cette commune et/ou du conseil provincial dans le district de⁽¹⁾

Dénomination, sigle et numéro d'ordre de la liste:

.....

A. Si vous n'avez effectué aucune dépense électorale

(Si vous n'avez pas effectué la moindre dépense de propagande électorale, cette rubrique est la seule que vous devez compléter)

Par la présente, je déclare n'avoir effectué aucune dépense électorale que ce soit pour mon compte propre ou pour celui du parti.

Date :

Signature :

B. Si vous avez effectué des dépenses électorales

Montant maximum autorisé de dépenses² :

..... en Région wallonne

..... en Région de Bruxelles-Capitale

..... en Région flamande

correspondant :

à électeurs inscrits en Région wallonne

à électeurs inscrits en Région de Bruxelles-Capitale

àélecteurs inscrits en Région flamande.
(indiquer le montant en euros en chiffres et en lettres)

Le (la) soussigné(e), candidat(e) de la liste.....pour
l'élection et dans le district électoral / la commune mentionné(e)s ci-dessus
déclare avoir consenti les dépenses électorales ci-après:

Rubrique 1. *Dépenses et engagements financiers afférents à des prestations de services ou à des fournitures en vue de la communication de messages verbaux, sonores et visuels.*

Indiquer par type de message le moyen de communication utilisé (radio, télévision, presse écrite³, tracts, affiches, panneaux de moins de 4m² ...), la date de la communication et le montant de la dépense en distinguant, si c'est possible, le coût des fournitures et celui des prestations de services elles-mêmes utilisées pour la communication.

Exemples : tracts : - coût de la fourniture;
- coût de l'expédition
par exemple par la Poste.

Télévision : - coût de la production;
- coût de la communication.

Rubrique 2. *Dépenses relatives à des prestations de services rémunérées non reprises à la rubrique 1.*

Indiquer par prestation de services, le prestataire et le montant de la prestation.

Rubrique 3. *Dépenses relatives à l'acquisition ou à la location de biens ou de fournitures non visées à la rubrique 1.*

Indiquer par objet, l'identité des biens ou fournitures et le montant de l'acquisition ou de la location. Si la distinction entre la prestation de services et la fourniture n'est pas possible, le montant global est repris à la rubrique 2.

Rubrique 4. *Autres dépenses non visées aux rubriques 1 à 3.*

Par exemple, les dépenses effectuées par une tierce personne au profit du (de la) candidat(e).

Montant total des rubriques 1 à 4 :

.....

(indiquer le montant en euros en chiffres et en lettres)

Rubrique 5. Total des dépenses imputées par le parti politique

.....

(dénomination et adresse), sur son quota, en ma faveur:

.....

montant)⁴.

Rubrique 6 Montant par nature de prestation ou de fourniture, des dépenses engagées par le candidat ou payées par lui et à imputer sur le montant autorisé de dépenses de la liste, avec l'accord du candidat figurant en tête de liste⁴.

Le (la) soussigné(e) affirme que la déclaration de dépenses mentionnée ci-dessus est sincère et complète⁵.

Fait à, le

Nom, Prénoms et Signature du (de la) candidat(e),

¹ Biffer la mention inutile et compléter.

² Biffer la mention inutile et compléter.

En cas de candidature à plusieurs élections, le montant maximum autorisé de dépenses le plus élevé est indiqué; il couvre le total des dépenses faites par le candidat pour toutes les élections où il s'est présenté. Sans préjudice de la disposition précédente, les candidats qui se présentent simultanément sur une liste provinciale et sur une ou deux autres listes peuvent cumuler deux des montants maximums fixés dans la loi, y compris celui prévu pour les élections provinciales, pour autant qu'ils se présentent à ces dernières élections dans un district dont ne fait pas partie la commune dans laquelle ils sont inscrits au registre de la population.

³ Préciser le journal ou le périodique, la date, la nature et le coût de la publication.

⁴ Le montant de cette rubrique ne doit pas être imputé sur le quota autorisé de dépenses électorales du (de la) candidat(e).

⁵ Le modèle II ci-dessous doit être joint dûment complété et signé.

II. Modèle de la déclaration **d'origine des fonds** utilisés par les **candidats** à des fins de propagande électorale pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale, ainsi que pour l'élection des conseils provinciaux et communaux (*à joindre à la déclaration des dépenses*).

Nom et prénoms du (de la) candidat(e)
 :

Date de l'élection :

Je me suis porté candidat tant pour élection directe du conseil de CPAS dans la commune deque pour l'élection du conseil communal et/ou du conseil provincial dans le district de⁽¹⁾

Dénomination, sigle et numéro d'ordre du parti politique ou de la liste au nom de laquelle le (la) candidat(e) se présente:

Le (la) soussigné(e) déclare par la présente que l'origine des fonds utilisés par lui (elle)-même ou par des tiers pour couvrir les dépenses qu'il (elle) a engagées à des fins de propagande électorale en prévision des élections mentionnées ci-avant est la suivante:

Rubrique 1. Dons en espèces de personnes physiques²

Rubrique 2. Dons en espèces du parti politique ou de la liste au nom de laquelle le (la) candidat(e) est présenté(e) en ladite qualité pour représenter ledit parti ³

Rubrique 3. Dons en nature du parti politique ou de la liste au nom de laquelle le(la) candidat(e) est présenté(e) en ladite qualité pour représenter ledit parti

Rubrique 4. Dons en nature de personnes physiques⁴

Rubrique 5. Autres prestations assimilées à des dons

Rubrique 6. Fonds en provenance du patrimoine du (de la) candidat(e)

.....

Montant total des rubriques 1 à 6 :

(indiquer le montant en euros en chiffres et en lettres)

Le (la) soussigné(e) déclare que les fonds mentionnés ci-avant constituent la totalité des fonds utilisés en vue des élections du(date)

Le (la) soussigné(e) s'engage en outre à enregistrer l'identité des personnes physiques qui ont fait des dons de 125 euros et plus et à communiquer ces données dans les trente jours de l'élection au président du tribunal de première instance dans le ressort duquel le bureau principal est établi⁵.

Fait à, le

Noms, prénoms et signatures.

¹ Biffer les mentions inutiles et compléter la rubrique adéquate.

² L'identité des personnes physiques qui ont fait des dons de 125 euros et plus doit faire l'objet d'un relevé annexé à la présente déclaration. Ce relevé ne sera pas soumis à l'examen des électeurs mais sera transmis directement par le président du tribunal de première instance aux Commissions de contrôle de dépenses électorales concernées.

³ Les candidats peuvent recevoir des dons du parti politique ou de la liste au nom desquels ils font acte de candidature. Si le candidat signataire de la présente a reçu de tels dons, ils doivent être déclarés distinctement.

⁴ Pour les dons en nature dont la contre-valeur exprimée en euros peut raisonnablement être estimée à au moins 125 euros par don, il y a lieu de se référer à la note 2 ci-dessus.

⁵Cf. note 2 de la présente annexe.
